



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la formation  
et des affaires culturelles DFAC  
Direktion für Bildung  
und kulturelle Angelegenheiten BKAD

Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg

T +41 26 305 12 06  
www.fr.ch/DFAC

*Fribourg, le 17 novembre 2023*

Communiqué de presse – Annexe

## **Principales nouveautés et adaptations des dispositifs d'encouragement**

### **I. Révision complète du soutien aux arts de la scène**

Le dispositif d'**aide à la création en arts de la scène** (directives du 1<sup>er</sup> février 2022 sur le soutien aux arts de la scène et ordonnance du 2 juillet 2012 sur l'octroi d'aides ponctuelles à la création en faveur des compagnies théâtrales confirmées) nécessitait une révision afin de mieux répondre à la réalité du terrain, aux enjeux actuels (qualité, diffusion, viabilité économique, honoraires d'artistes, etc.), aux dispositifs intercantonaux (Corodis, Label+) et à la stratégie culturelle du Conseil d'Etat.

Les nouvelles directives **lèvent la distinction entre compagnies théâtrales émergentes et confirmées** pour mieux considérer l'ensemble des arts de la scène. Elles généralisent l'**aide sélective par un jury** (sélection comparative, en fonction de critères de sélection et du budget) dès le deuxième projet des compagnies professionnelles. Ce processus prendra mieux en compte l'impact culturel des projets au sens large (qualité, diversité culturelle, etc.) et, surtout, permettra un **soutien renforcé et plus durable aux projets sélectionnés**.

### **II. Renforcement du soutien aux musiques actuelles**

Les anciennes directives de soutien aux **résidences de création en faveur des musiques actuelles** prévoyaient le soutien à 20 journées de résidence par année. En raison de la pandémie, ce nombre a temporairement été porté à 40 en 2021 et à 30 en 2022. Ces augmentations ont répondu à de réels besoins et la DFAC a révisé les directives de façon permanente avec **40 jours de résidence** de création à disposition des groupes fribourgeois par an.

### **III. Mise en place d'un soutien à la recherche artistique**

Les soutiens des différentes collectivités publiques financent principalement le temps de création (période de travail jusqu'à la présentation publique, celle-ci comprise) et les représentations locales. Cependant, pour un encouragement durable de la culture, il est nécessaire de considérer l'entier du processus de production et y intégrer en particulier le travail (souvent invisible) de **recherche**.

En ce sens, la DFAC a créé des **bourses pour des résidences de recherche artistique**, qui permettront à des artistes ou groupes d'artistes professionnel-le-s de se consacrer pendant l'équivalent de **3 ou 4 semaines** à plein-temps à une recherche artistique personnelle ambitieuse et inédite dans un lieu particulier, en principe des institutions culturelles.

Dans une même perspective de soutien à l'ensemble du processus de production, la Loterie Romande, dans le cadre de ses mesures supplémentaires, a mis en place un soutien aux

démarches de **diffusion** : il s'agit d'une mesure pilote menée en 2023 et plafonnée à 5000 francs par requérant.

#### IV. Mesures d'accompagnement et de communication

Plusieurs **mesures d'accompagnement** pour les acteurs, actrices et entreprises culturels seront renforcées. Tout d'abord, l'Etat de Fribourg, la Loterie Romande ainsi que plusieurs collectivités publiques soutiennent depuis 2023 l'association **BURO**, qui offre des services d'accompagnement et de conseil en matière de rémunération et de gestion administrative.

La **visibilité**, la **promotion** et le **rayonnement** des offres culturelles jouent également un rôle pour consolider l'économie et l'impact des projets et des institutions : afin de les renforcer, l'Etat de Fribourg, la Loterie Romande et plusieurs collectivités publiques soutiennent depuis cette année l'association **In Situ**, mise en place grâce à un projet de transformation et qui développe avec l'appui de l'association K/Verein C un agenda et un index culturels gratuits en ligne. Des collaborations intercantionales se développent pour ces deux dispositifs.

#### V. Aides aux faïtières

Cette dernière décennie, le Service de la culture a invité le milieu culturel à se constituer en faïtières, afin de pouvoir établir un dialogue régulier, qui s'est avéré très utile pendant la crise du Covid. Une **plateforme des faïtières** se réunit désormais deux fois par an, ce qui permet des discussions thématiques importantes afin que les dispositifs d'encouragement soient bien ancrés dans les pratiques artistiques et culturelles. Pour reconnaître leur précieux engagement, les aides ordinaires au fonctionnement des faïtières ont été renforcées cet automne.

#### VI. Appels à des projets d'impulsion

La crise sanitaire a montré l'importance du secteur économique de la culture. Par la diversité et la richesse de son paysage culturel, Fribourg est un canton propice au développement de projets novateurs, durables et ambitieux. Fort de cette conviction et en partenariat avec la Loterie Romande, l'Etat de Fribourg a mis en place un dispositif d'encouragement à des **projets culturels collaboratifs et transversaux, qui visent à renforcer l'interaction de la culture avec les domaines social, associatif, économique, touristique**. Il est régi par des appels à projets ponctuels.

Au printemps 2023, un premier appel à projets visait les collaborations entre professionnels, bénévoles et amateurs dans le milieu culturel. Il a connu un grand succès avec non moins de 51 esquisses de projets reçues. Au terme d'un processus de sélection, 13 projets ont été soutenus pour plus de 120 000 francs. Un nouvel appel à projets a été lancé sur le thème de la collaboration entre les milieux culturels (professionnels ou amateurs) et le secteur touristique.

#### VII. Culture & Ecole : nouveau portail en ligne

Jusqu'à présent, les offres Culture & Ecole étaient présentées sur le portail pédagogique *Friportail*, devenu obsolète. Grâce à une **refonte complète du site**, le programme cantonal de médiation culturelle scolaire dispose désormais de son propre espace. Conçu par Fritic, la nouvelle plateforme simplifie les inscriptions pour les classes, la mise à disposition d'offres par les opérateurs culturels ainsi que la gestion administrative. L'accessibilité et la sensibilisation des enfants et des jeunes à la culture s'en trouvent renforcées.